



# Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

## Niveau : Alerte

{ ON  
RÉDUIT ! }

### Mesures d'interdiction des usages



**Interdiction**  
d'arroser les pelouses, rond-points,  
jardinières, potagers et massifs fleuris  
en journée  
*Autorisé de 20h à 8h.*



**Interdiction**  
d'arroser les terrains  
de sport en journée  
*Autorisé de 20h à 8h.*



**Interdiction**  
d'arroser les golfs  
*Sauf avec de l'eau issue  
d'un processus de  
réutilisation.*



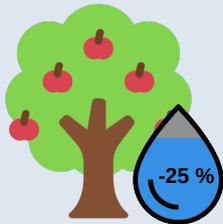
**Interdiction**  
de nettoyer à grande eau les terrasses,  
façades et voiries  
*Sauf en cas de travaux.  
Balayuses-laveuses automatiques autorisées.*



**Interdiction**  
de laver les véhicules  
*Sauf en station de lavage avec  
système de recyclage de l'eau.*



**Interdiction**  
de laver les embarcations  
*Sauf impératif sanitaire et  
charte de gestion du port.*



Réduction jusqu'à 25 %  
des volumes prélevés  
pour les usages agricoles



**Interdiction**  
de créer ou  
d'approfondir un forage  
*Sauf destiné à l'eau  
potable.*



**Interdiction**  
de remplir, de  
vidanger les piscines  
et les plans d'eau  
*Appoints autorisés.*



Limiter sa consommation à  
l'échelle individuelle et  
adopter les éco-gestes.

*Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.*

## Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



Pour s'informer sur la  
sécheresse et les  
mesures de restrictions



Plateforme Visi'Eau 66

Pour suivre en temps réel  
l'état des ressources dans le  
département